

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres			Votes			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil D'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abs	04/11/2015	23/11/2015
7	7	7	7	0	0		

L'an deux mil quinze, le seize novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN Adjointe, Martine CROCHOT Adjointe, Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance : Alain TREMBLAY

ORDRE DU JOUR

- ☞ Communes Nouvelles
- ☞ Régime indemnitaire
- ☞ Travaux Mairie.
- ☞ Eclairage public
- ☞ Mise aux normes PMR de l'Eglise
- ☞ Réunion des Maires du 16 Janvier 2016.
- ☞ Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- ☞ Questions diverses.
- ☞ Date du prochain conseil.

Le registre des délibérations du conseil municipal du 12 octobre a été lu et approuvé

DELIBERATION 2015-030 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS EDF.

Le Maire expose que la redevance d'occupation des sols est actualisée chaque année. Concernant l'année 2015, le montant de la redevance d'occupation des sols a été fixée à 197 euros.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, Le conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de 197 euros et charge le Maire d'établir le titre correspondant.

DELIBERATION 2015-031 : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS France TELECOM ;

Conformément au décret 2005-1676 du 27/12/2005 applicable à partir du 1^{er} janvier 2006, les nouvelles modalités de calcul de la RODP 2015 par les opérateurs de télécommunications, en fonction du patrimoine communal sont les suivantes :

- ☞ Artères Souterraines : 40.25 €
- ☞ Cabine téléphonique : 26.83 €

Soit pour la commune de La Chapelle Vaupelteigne

Artères Aériennes 40.25 X 1.225 Km = 49.31 €
Artères souterraines 26.83 X 1.2 m = 26.83 €

Total -----
76.14 €

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le montant de cette redevance,
- **CHARGE** le Maire d'établir le titre de cette recette correspondant à l'article 7338.

DELIBERATION 2015-032 INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR :

Monsieur le Maire présente le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 de Monsieur Laurent BOUCHE, chargé des fonctions de receveur de la commune, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix pour,

- **DECIDE** de verser à Monsieur Laurent BOUCHE, au titre de l'année 2015, l'indemnité de conseil dont le montant net s'élève à 181.73 €
- **CHARGE** le Maire d'effectuer le mandatement correspondant à l'article 6225.

DELIBERATION 2015-033 SUBVENTION ADMR SEMAINE BLEUE :

Le Maire rappelle que l'ADMR organise des après-midi récréatifs appelés semaine bleue et qu'à ce titre il est demandé une participation à la commune. La cotisation est de 26 centimes par habitants soit 95 pour la commune.

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, Le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 24.70 €uros à l'ADMR de Ligny le Chatel.

➤ COMMUNES NOUVELLES

Le 20 octobre 2015 une réunion a été organisée par Gérard Arnoult à Maligny avec l'ensemble des maires de l'ancienne CCVS sur le thème des communes nouvelles. Une commune nouvelle doit maintenant avoir une population supérieure à 1000 habitants.

Sans participation à une commune nouvelle, il y aura une baisse des dotations. Pour inciter à cette création, un accroissement de ces dotations est prévu les 3 premières années, si la nouvelle commune est créée avant la fin de l'année 2015.

L'inquiétude est générale elle vient du fait que nos communes vont devenir des « hameaux ».

Plusieurs problèmes se posent :

- Mode de scrutin de liste avec nécessité de deux listes. Pour les petites communes il sera difficile d'avoir un représentant.
- La commune nouvelle encaissera toutes les recettes et ne redistribuera à l'ancienne commune que le budget de fonctionnement.
- Harmonisation des taux d'imposition sur la commune ayant le taux le plus élevé.
- La création d'une commune nouvelle ne permet pas de garder ses syndicats qui doivent automatiquement passer dans la communauté commune.

Les maires présents à cette réunion comprennent que dans le futur nous irons dans cette direction mais pour le présent considèrent avoir un engagement vis-à-vis de leurs électeurs qui les ont élus pour l'exécution de leur programme à effectuer durant leur mandat.

De l'avis général il est proposé d'attendre l'obtention d'informations plus précises avant décision.

Ce point fera l'objet d'une demande de présentation par nos politiques lors de la réunion des maires que nous organisons pour le 16 janvier 2016.

➤ **ENTRETIEN DES CHEMINS :**

Le 30 octobre 2015, la société PROU a effectué deux démonstrations en « Fourchaume » avec un nouveau matériel d'origine allemande comportant deux machines :

L'une pour le cassage des grosses pierres qui permet de restructurer de la matière par grattage en profondeur

L'autre qui organise la restructuration par pierres sur 10 cm maxi et tassage.

Une réunion a été organisée le 19 octobre 2015 en Mairie avec les viticulteurs. Le système présenté semble adapté pour les chemins en zone horizontale mais doit poser un problème de ravinement par forts orages pour les chemins en forte pente (granulométrie plus faible des matériaux)

Un devis a été établi par la Société PROU pour la réfection de 1 km de chemins plats sur une largeur de 3m avec le procédé ci-dessus en considérant que 30 % de cette distance nécessite l'ajout des cailloux. Le montant du devis s'élève à 4680 €TTC pour l'ensemble de l'opération.

Pour les chemins en forte pente, un devis a été demandé pour 500 m de chemins avec l'utilisation de concassé de route à recevoir de l'agence territoriale routière lors de ses travaux sur la commune de Maligny.

Les chemins de « Vaupulant » et de « la lame renard » ont été traités par le passage d'une lame, effectué par la société Barbier. A noter que sur ce dernier chemin, la terre de ravinement accumulée depuis des années a été poussée en contrebas pour revenir à un écoulement naturel des alluvions.

➤ **TRAVAUX DE LA MAIRIE ET ACCES PMR SUR LA COMMUNE.**

Le gros œuvre est terminé, il reste la finition intérieure en peinture à faire et la pose des convecteurs par l'électricien.

Une humidité importante a été constatée sur le plaquage des murs neufs, l'absence de raccordement des descentes de gouttières extérieures à l'égout pour les eaux pluviales semble être la cause des remontées d'humidité.

Les locaux ont été chauffés et un déshumidificateur a été installé pour assainir l'ensemble et permettre les travaux de peinture.

La réception des travaux est prévue le vendredi 4 décembre et la réinstallation du secrétariat le samedi 5 décembre matin.

Le dépôt du dossier sécurité pour un ERP (établissement Recevant du Public) a été effectué et la commission se réunira le 3 décembre 2015 au SDIS à Auxerre.

Le transfert ne peut se faire sans cette réception, le garde-corps de l'entrée doit être en place auparavant.

Afin d'effectuer la mise aux normes PMR des rues du village et de l'accès à l'église nous avons fait une demande à la préfecture et avons obtenu par courrier du Préfet un délai supplémentaire d'un an.

La CCPC s'est engagé à nous fournir un consultant à ses frais pour analyser les évolutions à prévoir dans notre commune.

Monsieur le Maire a contacté Nicolas Robert (CCPC) à plusieurs reprises, il a rendez-vous avec un cabinet spécialisé le 19 novembre et nous fera part des propositions de ce dernier.

➤ **Situation installation éclairage public.**

L'installation de l'éclairage LED des rues est prévue pour le 7 décembre 2015.

En accord avec la société Eiffage, l'éclairage de Noël sera installé lors de la modification de l'éclairage public.

➤ **Pérennisation du revêtement plateforme du tri sélectif.**

La communauté de communes n'étant pas en mesure de nous fournir des grosses pierres pour protéger l'accès des poids-lourds à la plate-forme de tri sélectif, nous avons demandé à la Société Barbier de nous proposer une solution de protection.

La société BARBIER propose de nous fournir gratuitement des pierres et de ne facturer que la manutention et le transport.

Nous avons donné notre accord pour le transport et la mise en place de quatre blocs pour un montant de 405,20 €TTC.

➤ **COMPTE RENDU DES REUNIONS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS :**

Une réunion du SIVU DU MOULINS DES FEES est programmée pour le 17 Novembre 2015 à 18 heures.

Une réunion du SIVOS a eu lieu, un compte rendu est fait par Madame CROCHOT qui évoque notamment le problème du bus scolaire qui ne peut pas être équipé de ceintures de sécurité et qu'il va falloir revendre.

Un autre point est effectué sur le coût des TAP suivant le décompte ci-joint :

Cout pour le SIVOS	20 741.00 €
Participation CAF	6 300.00 €
Participation Etat	5 600.00 €
Reste à charge du SIVOS	8 841.00 €

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Facture d'eau compteur de la place du 14 juillet

Nous avons reçu une facture, celle-ci concerne l'installation de distillation. La facture sera transmise au distillateur, charge pour lui de la payer.

Amélioration des inondations de La Chapelle Vaupelteigne

Le syndicat de Bassin du Serein va recevoir le directeur de l'agence de l'eau d'ile de France. Il est prévu une visite au barrage de Maligny pour envisager son ouverture en période d'inondation au moyen d'une vanne motorisée. Cette visite est programmée pour mardi 17 novembre 2015 à 14h.

Le Maire de Maligny supporte cette initiative du fait de l'ensablement important qui commence à obstruer l'accès au bief et donc l'accès aux douves du château.

Plomberie salle des fêtes

Il est nécessaire de contacter un plombier pour effectuer la remise en état du circuit d'eau de la salle des fêtes :

-Clapet de sécurité à changer sur le chauffe-eau

-Robinet d'arrêt des différentes sections à changer.

Amélioration écoulement des eaux pluviales de la Mairie

L'écoulement de gouttière du toit de la mairie se fait dans le passage arrière d'accès à la salle des fêtes et crée une forte humidité qui semble être la cause des moisissures relevées sur le placoplatre neuf des bureaux en cours d'installation.

Il est nécessaire de modifier les écoulements et de prévoir un raccordement au réseau eaux pluviales.

Curage des canalisations d'eau pluviale

La société ASSAINICLEAN a été retenue pour un montant de 1000€HT. L'intervention est prévue pour le 4 décembre 2015.

Restrictions concernant l'eau de la nappe phréatique

La restriction est levée

Curage des fossés

L'ATR a effectué les travaux prévus dans son mail du 28 août 2015 :

Des alluvions bouchent le fossé à l'entrée du village sur la D131, vers le chemin des grandes vignes. Etant donné la nuisance, L'ATR nous informe qu'elle a demandé que le nécessaire pour la remise en état de ce fossé soit fait.

Repas des Maires le 16 janvier 2016

Nous sommes en pleine réforme territoriale avec extension de notre communauté de communes, création potentielle des nouvelles communes, afin de bénéficier de cette manifestation pour échanger avec les politiques sur ces changements profonds nous proposons la réalisation suivante :

Rendez-vous à 9h à la salle des fêtes de Lignorelles ou nous aurons le plaisir d'accueillir nos responsables politiques ainsi que les Maires et leurs adjoints pour l'ensemble de notre nouvelle communauté de commune.

À 9h30 après accueil, début des communications avec nos politiques.

À 11h30 proposition d'un vin d'honneur pour l'ensemble des participants.

À 13 heures Réunion à La Chapelle Vaupelteigne des anciens maires de l'ancienne CCVS et de leurs conseillers pour un repas de l'amitié avec les politiques qui voudront nous rejoindre.

Organisation des élections régionales

Bureau de VOTE

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13H à 18H
BOUDIN Véronique	BOUDIN Véronique	CARRE Jean Jacques
DELALANDE Raphaële	FOYNAT Bernard	TREMBLAY Alain
CROCHOT Martine	CROCHOT Martine	DAUVISSAT Philippe

Course Pédestre le 21 mai.

La fédération d'athlétisme de l'Yonne organisera la troisième édition de la course pédestre Pontigny Chablis.

Elle aura lieu samedi 21 mai : départ de Pontigny 17h, arrivée à Chablis à partir de 18h.

A inscrire dans notre calendrier des fêtes.

Chablis bouge son cru dimanche 24 avril 2015

A inscrire dans le calendrier de nos événements

Hommage aux anciens combattants le 29 mai 2016

Lors de l'hommage rendu le 11 novembre, le message du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire précisait :

« En 2016 le souvenir de ses combats réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre que l'histoire a retenu comme étant la « Grande guerre ». Les cérémonies commémoratives, le 29 mai à Verdun dans la Meuse, le 1^{er} juillet à Thiepval dans la Somme, seront l'occasion d'inviter chacune et chacun à se replonger dans ses souvenirs familiaux. Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai 2016 une cérémonie dans leur commune

Demande de planifier la soirée annulée suite aux travaux

Le repas tartiflette du 10 octobre ayant été annulé à cause des travaux de réfection du rez-de-chaussée de la Mairie, a causé du regret chez certains villageois. Le calendrier prévoit d'autres événements qui permettront aux habitants de se retrouver.

Planning action Marcel

Un planning des actions récurrentes doit être défini.

Passage en HD de La télévision TNT

La diffusion devant passer en haute définition à compter du 6 avril 2016, les démodulateurs associés à des antennes de toit devront être remplacés.

Pour la réception satellite les anciens démodulateurs seront toujours opérationnels mais ne permettront pas la réception HD.

Amélioration des poubelles du village

Le Comité St Vincent se propose d'acquérir 5 fûts pour servir de poubelles, l'UNICEF n'ayant plus la possibilité de nous fournir, une annonce a été affichée dans le bureau du BIVB à Chablis.

Organisation pour la préparation du budget 2016

Recensement des travaux à faire et décision du mode opératoire donc du futur du contrat de l'employé communal.

A noter dans le budget 2015 des dépenses non programmées : eau salle des fêtes 1016,31€, factures Delingette.

Réception du Fond départemental de péréquation des mutations immobilières pour un montant de 4297,63€

Décharge sauvage vers le tri sélectif.

Nous avons constamment des dépôts sauvages, en dernier : une cabine de douche.

Devons-nous demander un accord pour utilisation de la vidéo surveillance sur la commune ?

Une caméra mobile avec enregistrement sur carte SIM est reconnue par la gendarmerie.

Equipement secrétariat de Mairie

Acquisition de meubles à clapets et recherche d'une armoire avec panneaux amovibles pour le cadastre.

Panneau interdiction de stationner pour permettre un virage sécurisé des camions empruntant le pont.

Panneau d'interdiction de stationner à poser avec l'arrêté municipal.

Vote dans la salle des fêtes.

Une demande a été faite en préfecture pour transférer le bureau de vote dans la salle des

fêtes.

Date du prochain conseil.

Proposition lundi 14 décembre 2015 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire
Jean Jacques CARRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Carre', with a long horizontal flourish extending to the right.